



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/07/2019

Dossier complet le :

11/07/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0156

1. Intitulé du projet

REHABILITATION HYDROÉCOLOGIQUE DE LA JUINE ET DE SES ANNEXES DANS LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE MÉRÉVILLE -
restauration du cheminement de la continuité écologique et restauration de deux plans d'eau historiques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de l'Essonne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Durovray François, Président

RCS / SIRET

2 2 9 1 0 2 2 8 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

Conseil départemental

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	- implantation d'un rideau de palplanches sous du niveau d'eau au lieu de la digue en terre entre la Juine et le Grand Lac (env. 108 ml) afin de restituer la scène historique.
25	- curage de 15 100 m3 de matériaux dans les deux lacs et de la rivière anglaise
26	-valorisation des produits curés pour restructuration de sol argilo-calcaire : azote total compris entre 39 et 270 t/an et DBO5 entre 321 et 342 t/an.
47	- potentiellement 3.8 ha de défrichement (végétation spontanée sur plan d'eau et accès chantier / replantation prévue)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le domaine départemental de Méréville est un jardin classé monument historique, caractéristique de la fin du XVIIIe siècle, dont le patrimoine (bâti et lié à l'eau) nécessite d'être restauré. Le site, laissé à l'abandon pendant de nombreuses années (jusqu'à l'acquisition par le département), présente des dysfonctionnements hydrologiques, hydromorphologiques et écologiques qui contribuent à la dégradation de la qualité des milieux. L'eau était, et est toujours, le fil conducteur de la promenade au sein du parc. C'est pourquoi la remise en état du réseau hydrographique est l'une des priorités. Le projet permettra :

- de recréer les scènes historiques dans l'esprit du site et dans le respect du schéma directeur,
- tout en améliorant la qualité des milieux présents par une restauration écologique favorisant les espèces patrimoniales,
- en modifiant le fonctionnement hydraulique actuel afin de limiter la sédimentation dans les étangs recréés, équilibrer les débits, de disposer d'une répartition de l'eau en cohérence également avec les bras et animations historiques.

Des procès verbaux datant de 1785 et 1788 relatant les travaux sur le domaine ont été retrouvés aux archives. Le PV du 22 juin 1785 porte sur l'autorisation de la modification du cours de la rivière et la création du grand lac; celui de 1788 sur l'implantation d'un aqueduc, la présence de la cascade et du Petit Lac.

4.2 Objectifs du projet

Le département de l'Essonne s'est donné pour mission de réhabiliter le monument autant que l'environnement dans lequel il s'insère. Cette tâche est complexe puisqu'il s'agit de concilier des enjeux écologiques, réglementaires et patrimoniaux.

Il s'articule autour de 3 axes :

- ─ La reprise en main des scènes historiques ce qui nécessite la restauration des 2 plans d'eau : Petit Lac et Grand Lac (jeux de miroirs, points de vue, effets du bruit...),
- ─ L'amélioration de la gestion hydraulique (optimisation de la répartition des débits conforme à la valorisation écologique et à la reprise en main historique ainsi qu'au respect des usages),
- ─ La valorisation écologique et la revégétalisation du site (diversification des faciès d'écoulement, des habitats aquatiques, des berges et restauration de la continuité écologique).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase transitoire,

- plusieurs dérivations des eaux seront effectuées. Cette tâche est facilitée par le réseau hydrographique actuel présentant trois tronçons majeurs : la Juine - cours d'eau principal, le bras de décharge du moulin du Pont et la rivière anglaise.
- les lacs et la rivière anglaise, très envasée, seront curés. Les produits de curage seront temporairement déposés dans le domaine. La Juine présentant la particularité hydraulique de ne jamais déborder dans le domaine, le stockage temporaire des sédiments ne gênera pas les écoulements.
- les accès chantier et zones de chantier seront créés via la démolition localisée du mur d'enceinte maçonné et du défrichage (déboisement de la végétation (saule) qui s'est spontanément développée sur 1.6 ha sur le Grand Lac et libération des emprises travaux : 2.2 ha d'abattage et dessouchage de frênes et d'érables qui seront restitués en prairies humides + abattage et replantation d'arbustes et arbres sur 550m²)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit :

- sur le cheminement préférentiel de la continuité écologique : retalutage de berge, replantation d'une rive sylvicole, mise en place de banquettes d'hélophytes, un éclaircissement des zones boisées en hauts de berge et abaissement d'un ouvrage transversal d'environ 12cm.
- sur le secteur visant la restauration des scènes historiques : un rehaussement d'une cascade de 15 cm, la restauration de deux lacs par défrichage et curage, la mise en place d'un ouvrage de séparation physique entre la Juine et le Grand Lac, l'implantation de deux ouvrages de régulation des niveaux d'eau sur un réseau secondaire (la rivière anglaise).
- la remise en état des accès chantier par replantation d'arbres et arbustes (acer campestre, quercus pedunculata, fagus sylvatica, tilia cordata, corylus avellane, eleagnus angustifolia, laburnum, staphylea trifoliata, mespilus laurocerasus, prunus lusitanica, ptelea trifoliata et staphylea trifoliata) ainsi que l'ensemencement de prairies humides pour les secteurs dont le boisement n'est pas approprié (restitution de prairie dans la vallée de la juine).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Évaluation environnementale : examen au cas par cas au titre des catégories 10, 25, 26 et 47
- Loi sur l'Eau : autorisation a minima au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.2.1.0.
- Autorisation de défrichement
- Demande éventuelle de dérogation espèces protégées (amphibiens, oiseaux, orthoptères, chiroptères)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
implantation d'un rideau de palplanches entre la Juine et le Grand Lac	108 ml
curage et valorisation en filière agricole	15 100 m ³
valorisation des produits curés pour restructuration de sol argilo-calcaire	azote total entre 39 et 270 t/an et DBO5 entre 321 et 342 t/an.
défrichement	3.8 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine départementale de
Méréville
Rue Voltaire,
91660 Méréville

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 0 5' 4 2 " E Lat. 4 8° 1 9' 0 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2° 0 5' 3 6 " E Lat. 4 8° 1 9' 0 1 " N

Point d'arrivée :

Long. 0 2° 0 5' 4 1 " E Lat. 4 8° 1 9' 2 4 " N

Communes traversées :

Méréville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°110001587 - zone humide à Méréville
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'échelle du département de l'Essonne, plusieurs plans de prévention du bruit dans l'environnement existent ou sont en projet. La Commune de Méréville, située en limite de département, éloignée des grands axes routiers, ne figure pas dans ces plans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chateau, grand parc, fabriques et ponts dans le domaine de Méréville, lavoir, Pont sur la Juine et Halle à Méréville
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	enveloppe d'alerte de classes 2 et 5

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone de répartition des eaux souterraines de l'Albien et de Beauce
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Haute vallée de la Juine (n°6957)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches se situent : à 3Km à Autruy sur Juine, les pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine (FR1100800) à 5.2Km à Saclas, la vallée de l'Essonne et vallons voisins (FR2400523)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dérivation d'une partie des eaux de la Juine vers la rivière anglaise afin de limiter l'envasement des lacs et de la rivière (débit état initial = 3% de la juine soit 28L/s en période normale d'écoulement / débit projet = 12% soit 110L/s) Modification de la répartition des eaux entre la Juine et le bras usinier assurant la continuité écologique (état projet = +15% du débit normal d'écoulement vers le cheminement de la continuité écologique) Impact permanent
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15 100 m3 de vase, vase tourbeuse et tourbe fibreuse. Il s'agit de terre végétale, tourbe et substrat organominéral selon les dénomination de la norme NFU44551 Impact temporaire
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 amphibiens (Rana dalmatina, Bufo bufo), 1 oiseau nicheur - présence probable (Tachybaptus ruficollis), 1 orthoptère (Conocéphale gracieux) et 3 chiroptères (Noctule de Leisler, Oreillard roux, Sérotine commune) protégés au niveau national. Les gîtes de chiroptères sont situés à proximité des travaux : le château, les grottes et les ponts. L'intérêt du site pour les amphibiens peut actuellement être considéré comme faible. Le Conocéphale gracieux est présent de la prairie humide et en bordure. Le secteur de la prairie humide sera exclu du périmètre du chantier (enjeu écologique fort). Impact temporaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit 3.8 ha de travaux forestiers: - végétation spontanée sur plan d'eau (saussaie marécageuse) - zone à enjeu faible d'après l'étude faune flore - libération des accès chantier - replantation prévue. Néanmoins, l'espace naturel demeurera un espace naturel. Le projet vise à restaurer le jardin historique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	évacuation de 15 000m ³ de terre., il faudra 1200 camions de 25t soit une moyenne de 18 camions par jour pendant 3 mois. Impact temporaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	pour l'évacuation de la terre, il faudra 1200 camions de 25t, soit une moyenne de 18 camions par jour pendant 3 mois. Impact temporaire

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides seront limités. D'une manière générale, les matériaux curés seront stockés à proximité des lacs et contenus entre des merlons. Selon leur siccité (qui sera variable), un système d'évacuation des eaux sera mis en place vers les lacs. Un système de filtration sera installé entre les bassins et les lacs, le milieu d'origine des matériaux. De plus, un système de filtration des fines en aval du Grand Lac est prévu en phase chantier.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	valorisation agricole des produits curés. Les agriculteurs sollicités sont intéressés par la nature des matériaux terreux qui seront curés. Une partie de leur sol est argilo-calcaire et caillouteux ; elle présente un faible potentiel. La recharge superficielle avec du limon et de la tourbe permettrait d'améliorer la qualité de leur sol. Le CD91 prévoit de donner les produits curés aux agriculteurs. Néanmoins, par précaution et bien que les produits curés soient d'origine naturelle, un export d'une partie des produits en ISDI ou ISDND n'est pas à exclure.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'un monument historique. Une demande d'autorisation de travaux sur monument historique sera déposée. Une valorisation du monument est attendu. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine historique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise la restauration hydro-écologique du bras du moulin, cheminement préférentiel de la continuité écologique.

- Concernent le curage des lacs et les travaux sur une cascade et une petite écluse, les travaux visent la restauration du patrimoine historique. Les bords et fonds des lacs seront différenciés (création de zone des hauts fonds et de bas fond, implantation d'une ripisylve diversifiée, ...). La restauration des lacs permettra la diversification des milieux (roselière, cariçaie, mégaphorbaie, junçaie...) de manière à augmenter le potentiel d'accueil de la faune locale (aujourd'hui enjeu écologique faible). L'ouverture de ces milieux devrait être favorable aux chiroptères (zone de chasse).
- Le défrichage sera limité au strict nécessaire et aura pour vocation à retrouver les zones en eau, restaurer une prairie humide avec la végétation adéquate et libérer les emprises chantier. Des replantations et ensemencements sont prévues (arbres, arbustes, herbacés et héliophytes).
- En vue de préserver le milieu écologique, les accès à la prairie humide centrale seront prohibés. Les ponts historiques ne seront pas empruntés et ne feront pas l'objet de travaux. Des mesures seront prises pour limiter impact sur le trafic et le bruit issus des rotations des camions (mise en place d'homme trafic et nettoyage des routes).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

Le projet a pour vocation de préserver l'écologie de la Juine tout en mettant en valeur le patrimoine historique du domaine départemental. Les secteurs d'intérêt hydro-écologique, (le cheminement de la continuité écologique), biologique (préservation de la prairie humide centrale, zone à forts enjeux) et patrimonial (ponts et fabriques classés monument historique et gîtes possibles pour les chiroptères) ont été préservés. Hormis l'implantation du rideau de palplanches pour isoler le Grand Lac et la Juine, deux systèmes hydrauliques différents, et l'ouvrage de régulation du Petit Lac, pour tenir en eau le Petit Lac, les travaux concernent une restauration historique d'ouvrages et de plans d'eau (sur la base des cartes, écrits, photographies et vestiges historiques). Toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts sur l'environnement en phase travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude faune-flore Note de pré-cadrage Rapport PRO et pièces graphiques associées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Evry-Courcouronnes

le, 8 juillet 2019

Signature

François DUROVRAY

Le Président du Conseil départemental

